AR Prefecture
082-200070605-20261029-DELIB8-DE
Reçu le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026

DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre à 18 h 00,
Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 16 octobre 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 10 Votants : 12 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Jean-Pierre ANGLAS, Pauline SEILHAN, Nicole BETTULA, Fernand MORA, Philippe DUACHEUX, Yvette DETROIT.

Procurations : M. Fabien LEMAIRE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Marie VINCENTI a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Excusés : - Absents : Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Anne BENAICHE, M. Jean-Pierre VALETTE, Mme Monique LASVENES, M. Bruno PEGAS.

Mme Pauline SEILHAN a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 8 : Autorisant le président à recourir à un agent contractuel pour faire face à la vacance de l'emploi (Article L332-14 du Code General de la Fonction Publique)

LE PRESIDENT

VU la délibération en date du 19 novembre 2019 portant création d'un emploi d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps complet à raison de 35h00 à compter du 26/01/2020 ;

CONFORMEMENT à l'article L 313-1 et L332-14 du Code General de la Fonction Publique, il conviendrait de l'autoriser à recourir à un agent contractuel pendant deux ans renouvelables, pour assurer la continuité du service compte tenu de la vacance de l'emploi.

Les membres du conseil après avoir délibéré à *l'unanimité* :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité « Résidence du Lac » aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE PRÉSIDENT

Le Président,
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance
Pauline SEILHAN

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien http://www.telerecours.fr)

Mise en ligne le : 30/10/2026 14:57 (Europe/Paris)
Collectivité : Lafrançaise
https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/85438